

## SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 08 AVRIL 2021

**2021 -33** MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE L'ANNEE 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 08 avril, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel 1<sup>er</sup> avril 2021, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 20  
Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire  
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique  
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu  
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz  
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire  
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique  
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon  
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval  
Madame Laurence GUILLEMINE, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres  
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois  
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo  
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay

Délégués titulaires absents :

Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)  
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique  
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz  
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Secrétaire de séance : Monsieur Frédérick DUNET

Affichage le 09 avril 2021

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, notamment son article l'article 3-3,

Vu la délibération n°2020-86 du Comité Syndical en date du 3 décembre 2020,

Vu l'avis du comité technique du 18 mars 2021,

Considérant que le SYDELA doit modifier son tableau des effectifs au titre de l'année 2021.

Considérant que cette modification consiste à ouvrir des postes présentées lors du débat d'orientations budgétaires et pour lesquels les crédits ont été inscrits au budget primitif.

Considérant que les postes à ouvrir sont :

- 1 poste d'ingénieur (chargé de mission chaleur)
- 4 postes de techniciens principaux de 2<sup>ème</sup> classe (administrateur SI junior, 3 tuilages)
- 2 postes de technicien (2 tuilages)
- 2 postes de rédacteur principaux de 2<sup>ème</sup> classe (gestionnaire ressources humaines, gestionnaire de patrimoine)

Considérant que le poste d'attaché de direction doit être pérennisé.

Considérant que les postes vacants en surnombre doivent être fermés, sur avis du comité technique, en particulier pour les grades sur lesquels le SYDELA ne recrute plus.

Considérant que l'ouverture de postes en surnombre dans les grades où les effectifs sont les plus nombreux est nécessaire, afin de permettre des tuilages ou lorsque le processus de recrutement est susceptible d'apporter des candidatures de fonctionnaires issus de 2 grades différents.

**Le Comité syndical décide, à l'unanimité :**

- **D'ouvrir les postes sur les grades suivants :**
  - 1 poste d'ingénieur
  - 4 postes de techniciens principaux de 2<sup>ème</sup> classe
  - 2 postes de technicien
  - 2 postes de rédacteur principaux de 2<sup>ème</sup> classe
- **De prévoir que ces postes, comme l'ensemble des postes ouverts au tableau des effectifs, pourront être pourvus par un agent contractuel, s'il s'avérait impossible de recruter un agent par la voie statutaire sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53**

- Après avis du comité technique qui s'est réuni le 18 mars 2021, de **supprimer les postes suivants** :
  - 2 postes de techniciens principaux de 1<sup>ère</sup> classe
  - 1 poste d'agent de maîtrise
  - 2 postes d'adjoints techniques principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - 2 postes d'adjoints techniques

**Le Président,  
Raymond CHARBONNIER**

